



---

## **DELIBERATION N° 03/2022/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022 A 9 H 00

AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **PORTANT ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL (PFF) DE SOLIDARITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL (CACL) ET DE SES COMMUNES MEMBRES**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 32  
Nombre de Procuration : 08  
Date de convocation : jeudi 20 janvier 2022

Nombre de suffrages exprimés : 40  
Vote :  
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Monique AZER - Dominique BERTONI - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Kenny CHEN-TUNG (visio) - Claire CHINON - Albanie CIPPE, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD - Seedna DELAR - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Elaine JEAN (visio) - Farah KHAN GRISET, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Teed GASPARD - Patrick LECANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Chester LEONCE (visio) - Phong LY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau - Claude PLENET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau (visio) - Anne-Michèle ROBINSON, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Magali ROBO-CASSILDE, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Hélène SERVIUS - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Julner BELIZAIRE → **Procuration** à Farah KHAN GRISET – Ruth BIDIOU-CEPRIKA → **Procuration** à Louis-Mike CALUMEY - Pascal BRIQUET → **Procuration** à Xavier CLERVAUX - Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE - Jean-Philippe CHAMBRIER → **Procuration** à Daniel CASTOR - Serge FELIX → **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE – Hélène PAUL → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : Gilles ADELSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Rolande SILEBER

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFAU - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Anne-Michèle ROBINSON

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-28 et suivants ;

**Vu** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Considérant** que le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS) résulte d'un compromis portant sur le partage des charges et des ressources disponibles, qui vise à donner un cadre budgétaire pour une période de moyen terme, généralement équivalente à un mandat, et à coordonner les stratégies fiscales et financières des collectivités du « bloc local » ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), a saisi l'opportunité de la nouvelle mandature s'inscrivant dans une gouvernance axée sur la Solidarité, la Confiance et la Prospective, pour revisiter les relations financières qu'elle entretient avec ses communes membres, tout en calibrant ses besoins de financement pluriannuels en lien avec la mise en place du Projet d'Agglomération et sa déclinaison en Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et de services (PPS) ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération doit faire face aux enjeux de développement des compétences et de mise à niveau qui lui ont été transférées via une solidarité d'action et un aménagement équilibré du territoire en préservant les marges de manœuvre nécessaire à la mise en œuvre de son Programme Pluriannuel d'Investissement de solidarité ;

**Considérant** que ce Pacte Financier et Fiscal de solidarité fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle durant toute sa période de mise en œuvre ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le mardi 25 janvier 2022 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau le mercredi 26 janvier 2022 ;

**Entendu** le **Rapport N° 03/2022/CACL** relatif à l'adoption du Pacte Financier et Fiscal (PFF) de solidarité de la CACL et de ses communes membres.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après avoir délibéré à l'unanimité :**

**PREND ACTE** du **Rapport N° 03/2022/CACL** du Président relatif à l'adoption du Pacte Financier et Fiscal (PFF) de solidarité de la CACL et ses communes-membres.

**APPROUVE** ledit Pacte Financier et Fiscal de solidarité ci-annexé au présent Rapport.

**APPROUVE** les modalités de mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de la CACL et de ses communes-membres, dans le respect du principe d'autonomie budgétaire des communes.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents comptables et financiers et à intervenir dans la conduite de cette affaire.

**AUTORISE** le Président à procéder aux inscriptions budgétaires s'y rapportant.

**AUTORISE** le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 28 janvier 2022

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**